

Recommandations à l'attention des responsables de traitement offrant des services en ligne à des enfants

Cette fiche pratique concerne les services en ligne destinés aux enfants et a pour objet non seulement de mettre en lumière les principaux risques et enjeux pour la vie privée du jeune public liés à l'utilisation des services en ligne mais également de fournir des recommandations aux responsables de traitement offrant de tels services.

Elle a été réalisée sur la base du document de travail adopté en avril 2019 à Bled (Slovénie) par l'International Working Group on Data Protection in Telecommunication, dît Groupe de Berlin, dont la CCIN est membre.

Préambule

Parmi les utilisateurs des services en ligne, les enfants constituent une catégorie particulièrement vulnérable. Leur naïveté, et quelquefois leur incapacité à prendre des décisions éclairées, augmentent en effet chez eux le risque d'avoir le sentiment erroné de garder le contrôle de leurs données et d'adopter ainsi un comportement en ligne parfois dangereux. Dans certains cas, la collecte et l'utilisation des données personnelles concernant les enfants peuvent constituer des violations de la vie privée et de la protection des données. Elles peuvent également engendrer d'autres conséquences illégales, allant de la simple nuisance à des actes beaucoup plus graves, tels que le harcèlement sur internet ou l'exploitation sexuelle.

Les enfants passent beaucoup de temps à utiliser des services en ligne comme les sites internet, les applications, les services de jeu, les services vocaux ou encore les services de messagerie instantanée par le biais de nombreux appareils tels les smartphones, les tablettes, les PCs, les télévisions connectées et les assistants virtuels.

Ces services en ligne sont utilisés par les enfants pour une grande variété de raisons, que ce soit pour se divertir, interagir avec les amis, la famille et les tiers, écouter de la musique ou regarder des vidéos et rechercher des informations.

Tous ces services collectent et traitent des données personnelles, en commençant par les coordonnées, les données de localisation, les images fixes ou vidéo, les données d'utilisation ou encore les données d'interactions avec les services.

Les services en ligne doivent donc être protégés et conçus de manière adéquate afin de respecter les droits et la vie privée des personnes. Cela inclut, mais la liste n'est pas exhaustive, des mécanismes qui augmentent la transparence et assurent la validité du consentement donné pour la collecte et le traitement des données concernant les enfants.

Risques et facteurs aggravants

Les enfants sont en plein développement et n'ont pas encore les compétences requises pour agir en tant que citoyen numérique informé. Ils n'ont ainsi pas pleinement conscience des risques et dommages que peuvent engendrer la collecte et le traitement de leurs données personnelles.

Les politiques de confidentialité sont difficiles à comprendre, même pour les adultes.

Les enfants n'ont pas toujours les connaissances requises pour gérer les paramètres de confidentialité et protéger leurs données personnelles.

Ils ne comprennent pas que la divulgation de données personnelles, y compris les coordonnées, peuvent entraîner le transfert de ces données à des tiers, ou l'intégration de ces données à d'autres sources de données disponibles, à leur insu. Il existe de nombreux risques que les données soient mal utilisées pour une variété d'objectifs comme la création de profils comportementaux, le vol d'identité, le harcèlement en ligne et même les abus sexuels.

Souvent, les applications et les sites internet partagent les données avec des tiers sans que les utilisateurs soient au courant. La complexité de ces systèmes et la technologie sous-jacente (cookies, iframes...) sont difficiles à appréhender par les adultes, et encore plus par les enfants.

La divulgation de données personnelles lors de l'utilisation de services en ligne a des conséquences à long terme, quelquefois irréversibles, pour le futur de l'enfant. Dans d'autres cas, les actions de l'enfant peuvent avoir un effet irréversible sur des personnes tierces (par exemple, en postant une photo ou un commentaire à propos de quelqu'un).

En raison des facteurs mentionnés ci-dessus, il n'est souvent pas possible d'obtenir des enfants un consentement éclairé en ce qui concerne la collecte et le traitement de leurs données lors de l'utilisation de services en ligne.

Bien que le consentement parental soit un outil effectif pour améliorer la protection de la vie privée et assurer le consentement éclairé à la collecte et au traitement des données, il nécessite, dans certains cas, des mécanismes d'authentification afin de déterminer l'âge de l'utilisateur et d'authentifier le consentement du parent/tuteur. La mise en place de tels mécanismes soulève le risque d'une collecte excessive de données, laquelle, à son tour peut constituer une violation de la vie privée.

Les principes

Les données personnelles des enfants ne doivent être collectées et traitées par les services en ligne qu'après avoir obtenu le consentement libre, explicite et éclairé de leurs parents/tuteurs, sauf lorsque :

- a) l'enfant a atteint l'âge de consentement prévu par la Loi et a effectivement donné lui-même son consentement libre, explicite et éclairé ;
- b) la collecte et le traitement des données sont basés sur un fondement juridique autre que le consentement (de la personne concernée ou de ses parents/tuteurs) ;
- c) l'intérêt supérieur de l'enfant nécessite que les parents/tuteurs ne soient pas impliqués (par exemple, en cas de ligne directe mise en place pour la protection de l'enfance).

Les données des enfants doivent pouvoir être effacées à leur demande ou à celle de leurs parents/tuteurs afin de réduire toute conséquence négative pour l'avenir de l'enfant. En l'absence d'une justification raisonnable par exemple, une obligation légale de conserver les données, les responsables de traitement ne doivent pas refuser la demande d'effacement des données de l'enfant faite par celui-ci ou ses parents/tuteurs.

Les responsables de traitement ne doivent conserver les données des enfants que le temps nécessaire à la fourniture du service. Les adultes, dont les données personnelles ont été collectées et traitées alors qu'ils étaient enfants, doivent également avoir le droit de demander la suppression de ces données.

Le consentement parental

Soumettre la collecte et le traitement des données des enfants au consentement parental est un outil efficace pour surmonter la difficulté d'obtenir le consentement éclairé des enfants. Ainsi, lorsque le consentement est le fondement juridique du traitement, les responsables de traitement ne devraient traiter les données personnelles des enfants **qu'après** avoir reçu le consentement des parents (sauf dans le cas d'une des trois exceptions énoncées précédemment dans le chapitre Principes).

Lorsque le service en ligne est offert au grand public et non uniquement aux enfants, mais qu'il est fréquemment utilisé par ces derniers, les responsables de traitement devraient faire des efforts raisonnables pour vérifier que l'utilisateur est un enfant et que le consentement est donné par les parents/tuteurs.

Les processus de vérification peuvent entraîner la collecte de données personnelles complémentaires sur les enfants et leurs parents/tuteurs. Les responsables de traitement et l'industrie au sens large sont donc encouragés à développer des mécanismes de vérification permettant de s'assurer de manière proportionnée de l'âge de l'utilisateur et de l'authenticité du consentement donné par les parents/tuteurs.

Dès que le responsable de traitement a connaissance que la personne concernée a atteint l'âge pour lequel l'accord parental n'est plus nécessaire, il ne doit pas se fonder sur le consentement donné par les parents/tuteurs pour continuer à conserver et utiliser des données collectées précédemment. Il doit au contraire obtenir le consentement de la personne concernée.

Transparence dans les services en ligne à destination des enfants

Les responsables de traitement doivent indiquer clairement aux enfants et à leurs parents/tuteurs que la fourniture des données est soumise à l'accord des parents/tuteurs (sauf si une obligation légale ou une autre base juridique applicable autorise la collecte des données sans l'accord desdits parents/tuteurs).

Les responsables de traitement doivent informer les enfants (si et dans quelles mesures les données sont collectées directement auprès d'eux) et les parents (sauf dans le cas d'une des trois exceptions énoncées précédemment dans le chapitre Principes) notamment sur la collecte, l'utilisation et le traitement des données, la

finalité pour laquelle les données sont collectées et les droits de l'utilisateur (droit d'accès par exemple) avant toute collecte de données.

Les responsables de traitement doivent détailler les catégories et le niveau de sensibilité des données collectées, les risques potentiels que les données soient transmises à des tiers et les coordonnées du responsable de traitement.

Les responsables de traitement doivent informer les enfants et leurs parents/tuteurs de leur droit à la vie privée, et de la manière dont les parents/tuteurs peuvent donner leur consentement à la collecte et au traitement des données de leurs enfants.

Cette information doit être donnée aux utilisateurs de manière accessible, claire et compréhensible en utilisant des moyens appropriés et adaptés aux enfants (dessins, vidéos, tableaux de bord...).

Mécanismes à intégrer dans les services en ligne pour enfants

Dès qu'ils prévoient une utilisation possible des services par des enfants, les responsables de traitement qui fournissent des services en ligne doivent penser à intégrer des mécanismes spécifiques à destination des enfants pour renforcer la sécurité de leurs données personnelles.

Les responsables de traitement devraient prévoir des mesures techniques et organisationnelles afin de s'assurer que, par défaut, seules les données personnelles nécessaires pour chaque finalité spécifique du traitement sont collectées, traitées et conservées. Cette obligation s'applique à la quantité de données collectées, à l'ampleur du traitement et à la durée de conservation.

Plus l'utilisateur du service en ligne est jeune, plus les mécanismes mis en place pour assurer la protection des données personnelles doivent être rigoureux.

Les catégories de données collectées et leur sensibilité doivent être également prises en considération lors de la mise en place de mécanismes permettant de renforcer la vie privée.

Les modifications des paramètres de confidentialité de nature à réduire la confidentialité des données ne devraient être possibles qu'après avoir obtenu l'accord des parents/tuteurs.

Le responsable de traitement doit expliquer aux enfants ainsi qu'aux parents/tuteurs l'importance des paramètres de confidentialité stricte et les mettre en garde contre les changements de ces paramètres, dans un langage clair et approprié pour l'âge, par le biais si nécessaire d'une aide visuelle. Cet avertissement doit apparaître dès que l'utilisateur demande à modifier les paramètres de confidentialité stricte pour des paramètres assouplis (par exemple, des paramètres qui impliquent des risques potentiels d'identification de l'enfant, la création des profils, l'installation des cookies).

Qualité des données

Les enfants grandissent et mûrissent au fil des années et en conséquence, les données les concernant deviennent souvent obsolètes et non pertinentes au regard des finalités pour lesquelles elles ont été à l'origine collectées et traitées.

Il est donc fortement recommandé de mettre en place des mécanismes qui permettent la correction, la mise à jour et l'effacement des données inexactes, non pertinentes ou excessives. Ces mécanismes doivent être adaptés à l'âge.

Droit d'accès

Les mécanismes pour le droit d'accès doivent être conçus de manière à répondre à l'intérêt supérieur de l'enfant, en tenant compte :

- des devoirs des parents/tuteurs pour le bien-être de l'enfant ;
- des droits de l'enfant à l'autonomie et à la vie privée ;
- de l'âge de l'enfant ou de la tranche d'âge à laquelle le service est destiné ;
- du type de service en ligne.